

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts -
Organismes de construction - Habitation Moderne**

Rapport n° CP/2018/109

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SAEML Habitation Moderne pour l'opération de construction d'un Etablissement Social et Médico-Social (ESMS) à Lingolsheim.

La SAEML Habitation Moderne sollicite la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant 2 141 525 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de deux Lignes du Prêt Phare de 386 186 € et PLS (prêt locatif social) de 1 755 339 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de construction de 15 logements PLS situés Résidence Les Hespérides à Lingolsheim (Etablissement Social et Médico-Social (ESMS)). Ces logements seront loués par l'Adapei – Papillons Blancs d'Alsace.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre d'une convention d'objectifs conclue entre le Département et la société SAEML Habitation Moderne le 10 avril 2017.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SAEML Habitation Moderne à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 141 525 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction de l'Etablissement Social et Médico-Social (ESMS) Résidence Les Hespérides à Lingolsheim au profit de l'Adapei – Papillons Blancs d'Alsace et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SAEML Habitation Moderne et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 28/03/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY